



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 66306

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite souligner à M. le ministre délégué à la santé la nécessité d'une plus large campagne d'information du public sur les produits contenant des organismes génétiquement modifiés, notamment quant à leur possible consommation de manière dérivée. En effet, s'ils ne sont pas directement mis en vente sur le marché, ils peuvent être utilisés pour la fabrication de certains produits (huile de soja servant à la préparation d'aliments, médicaments réalisés à partir de bactéries transgéniques...). Aussi il souhaite savoir si un étiquetage spécifique et suffisamment visible pourrait être rendu obligatoire et si une large campagne d'information sur les risques sanitaires pourrait être rapidement organisée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66306

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5428